



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 1816

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fait que, sous la précédente législature, elle avait posé à son prédécesseur une question écrite qui fut publiée au Journal officiel du 5 octobre 1998. Or, bien que le délai réglementaire de deux mois eût été écoulé, elle n'avait toujours pas obtenu de réponse à la fin de la législature. Elle lui renouvelle donc cette question qui évoquait la situation économique particulièrement préoccupante du pays de Bitche, en Moselle. Ce secteur a déjà été gravement touché par les restructurations militaires. De plus, l'hôpital de Bitche est maintenant menacé de fermeture. Formé des cantons de Bitche, Volmunster et Rohrbach-lès-Bitche, le pays de Bitche est en bordure de la frontière. Il est donc nécessaire, d'une part, de préserver les activités économiques et l'emploi dans ce secteur, d'autre part, de maintenir les services publics, notamment les structures hospitalières qui sont indispensables eu égard à l'éloignement par rapport au chef-lieu d'arrondissement. Elle lui demande en conséquence s'il ne pense pas qu'il faudrait réexaminer l'ensemble des décisions prises en matière militaire, administrative et sanitaire. Cela concerne en particulier l'éventuelle fermeture de l'hôpital de Bitche. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Il n'est nullement question de fermer l'hôpital Saint-Joseph de Bitche. Un nouveau bâtiment, dont la première pierre a été posée le 16 janvier 2002, accueillera 35 lits de médecine, 20 lits de soins de suite, 30 lits de soins de longue durée, un centre de soins immédiats, un centre périnatal de proximité, un centre médico-psychologique et un hôpital de jour de 8 places pour des adultes psychotiques (géré par l'hôpital de Sarreguemines), les bureaux de l'hospitalisation à domicile d'obstétrique et des consultations avancées de plusieurs spécialités. L'hôpital de Bitche s'est ainsi mis en capacité d'offrir à la population du pays de Bitche des soins de qualité, couvrant les disciplines de court, moyen et long séjour, dans un souci de complémentarité et en réseau avec les établissements voisins. Sans attendre la mise en service de la nouvelle construction, l'établissement a, dès le courant de l'année 2000, installé le service de soins de suite, développé l'hospitalisation à domicile d'obstétrique et augmenté le nombre de consultations externes. Pour la réalisation de cet important investissement, dont le montant est estimé à dix millions d'euros, des concours financiers multiples ont pu être mobilisés, en particulier le fonds de modernisation des hôpitaux pour 1,429 million d'euros. L'ensemble des conditions se trouvent ainsi réunies pour que l'hôpital de Bitche puisse pleinement jouer son rôle d'établissement de proximité, et ainsi contribuer au maintien de l'emploi et du tissu social dans le pays de Bitche.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1816

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2869

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 102